

Tract d'appel Solidaires à la manifestation pour les 40 ans de l'IVG

18 décembre 2014

17 janvier 1975 - 17 janvier 2015 Le droit à l'avortement a 40 ans et il est toujours à défendre !

Le 17 janvier 1975, la loi Veil, en légalisant l'avortement, a permis à des millions de femmes de voir reconnaître un droit fondamental, de mettre fin aux avortements clandestins et aux milliers de décès... Cette loi résulte de fortes mobilisations (manifestations de rue, procès dit de Bobigny, manifeste des 343...), qui ont obligé le gouvernement de l'époque à répondre favorablement au droit à l'avortement.

Le droit à l'avortement reste fragile et appelle à la vigilance à l'heure où resurgissent de nombreux conservatismes.

En effet, tous les moyens sont bons pour attaquer ce droit : commandos et manifestations anti-IVG, tentatives de donner un statut social et juridique à l'embryon, acte jugé non rentable et moyens financiers insuffisants pour les hôpitaux. Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux, où le rôle de la femme est réduit à un « rôle maternel ».

La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) a particulièrement fragilisé les maternités et les Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG). L'accès à l'avortement et les conditions dans lesquelles il est pratiqué se sont dégradés. Cette loi a entraîné de nombreuses restructurations qui impactent particulièrement la santé des femmes, en tant qu'usagères et travailleuses des structures de santé (elles en représentent environ 80%). Le démantèlement des hôpitaux, des maternités de proximité et de services considérés comme non rentables induit des suppressions d'emplois et une restriction de l'accès aux soins par manque de moyens humains et matériels. Les CIVG comptent

parmi les services particulièrement fragilisés par cette réforme, certains ont d'ailleurs fermé. Les maternités sont regroupées et deviennent de véritables usines à bébé.

En cédant aux réactionnaires, en abandonnant la Procréation Médicalement Assistée (PMA), et les ABCD de l'égalité, le gouvernement conforte leurs idées alors qu'il convient au contraire de développer tout ce qui participe à l'égalité !

Toutes ces attaques participent à fragiliser le droit à disposer de son corps.

L'Union syndicale Solidaires exige, avec tous les signataires de l'appel à manifester

le 17 janvier prochain :

- * l'abrogation de la loi Hôpital Patient Santé Territoire**
- * le maintien et le développement des services publics**
- * un centre IVG dédié par hôpital avec choix de la méthode pour les femmes**
- * des moyens pérennes pour les associations**
- * le rétablissement, le développement et l'extension des ABCD de l'égalité**
- * la PMA pour toutes les femmes**

**En avant toutes et tous !
manifestation nationale à Paris
Bastille - 14h30**

17 janvier 1975 - 17 janvier 2015

Le droit à l'avortement a 40 ans et il est toujours à défendre !

Le 17 janvier 1975, la loi Veil, en légalisant l'avortement, a permis à des millions de femmes de voir reconnaître un droit fondamental, de mettre fin aux avortements clandestins et aux milliers de décès... Cette loi résulte de fortes mobilisations (manifestations de rue, procès dit de Bobigny, manifeste des 343...), qui ont obligé le gouvernement de l'époque à répondre favorablement au droit à l'avortement.

Le droit à l'avortement reste fragile et appelle à la vigilance à l'heure où resurgissent de nombreux conservatismes. En effet, tous les moyens sont bons pour attaquer ce droit : commandos et manifestations anti-IVG, tentatives de donner un statut social et juridique à l'embryon, acte jugé non rentable et moyens financiers insuffisants pour les hôpitaux. Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux, où le rôle de la femme est réduit à un « rôle maternel ».

La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) a particulièrement fragilisé les maternités et les Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG). L'accès à l'avortement et les conditions dans lesquelles il est pratiqué se sont dégradés. Cette loi a entraîné de nombreuses restructurations qui impactent particulièrement la santé des femmes, en tant qu'usagères et tra-

vailleuses des structures de santé (elles en représentent environ 80%). Le démantèlement des hôpitaux, des maternités de proximité et de services considérés comme non rentables induit des suppressions d'emplois et une restriction de l'accès aux soins par manque de moyens humains et matériels. Les CIVG comptent parmi les services particulièrement fragilisés par cette réforme, certains ont d'ailleurs fermé. Les maternités sont regroupées et deviennent de véritables usines à bébé.

En cédant aux réactionnaires, en abandonnant la Procréation Médicalement Assistée (PMA), et les ABCD de l'égalité, le gouvernement conforte leurs idées alors qu'il convient au contraire de développer tout ce qui participe à l'égalité !

Toutes ces attaques participent à fragiliser le droit à disposer de son corps.

L'Union syndicale Solidaires exige, avec tous les signataires de l'appel à manifester le 17 janvier prochain :

- ⇒ **l'abrogation de la loi Hôpital Patient Santé Territoire**
- ⇒ **le maintien et le développement des services publics**
- ⇒ **un centre IVG dédié par hôpital avec choix de la méthode pour les femmes**
- ⇒ **des moyens pérennes pour les associations**
- ⇒ **le rétablissement, le développement et l'extension des ABCD de l'égalité**
- ⇒ **la PMA pour toutes les femmes**

**En avant toutes et tous !
manifestation nationale à Paris
Bastille - 14h30**

Décembre 2014



- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Matériel militant national >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Tract-d-appel-Solidaires-a-la-manifestation-pour-les-40-ans-de-l-IVG>